Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLOW

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL 9 JUIN 2022

Date d'affichage: 03/06/2022



Date de la convocation: 03/06/2022

Conseillers en exercice: 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 27

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents: 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Frédéric ABRAHAM, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Marie MABILLE pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL,Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à M Basile BERNARD,M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,M Grégoire POUPON pouvoir à M Michel PHILIPPE,Mme Claire BEHENGARAY pouvoir à Mme Patricia RENAULT,M Gildas QUÉRÉ pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure PATOUX

16 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION

Rapporteur: Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

057_2022

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à voter le compte administratif, dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

A l'issue de l'exercice 2021, sont constatés les résultats de clôture suivants :

En Euros	Fonctionnement	Investissement	Total général
Recettes	18 943 945,77	1 781 698,85	20 725 644,62
Dépenses	10 701 808,79	2 970 134,76	13 671 943,55
Résultat (rec dép.)	8 242 136,98	-1 188 435,91	7 053 701,07

Le résultat de clôture est, une nouvelle fois, en hausse significative par rapport à l'année précédente :

Résultat	de	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
----------	----	------	------	------	------	------	-----------

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

clôture (en Euros)						2020/21 (%)
Fonctionnement	2 368 613,30	3 506 454,10	4 291 704,39	5 163 624,04	8 242 136,98 *	+59,6 %
Investissement	-375 243,45	-1 295 535,89	-50 835,36	-170 336,86	-1 188 435,91	+597,7 %
Résultat consolidé	1 993 369,85	2 210 918,21	4 240 869,03	4 993 287,18	7 053 701,07	+41,3 %
Solde des Restes à Réaliser (RAR)	-146 841,61	-127 868,96	-1 155 693,84	-806 227,07	-1 362 133,09	+69,0 %
Résultat consolidé + RAR	1 846 528,24	2 083 049,25	3 085 175,19	4 187 060,11	5 691 567,98	+35,9%

^{*}avec reprise de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement du Parc de Halley.

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/21 (%)
Opérations réelles	Opérations réelles			
011 – charges à caractère général	2 669 682	2 662 115	2 608 320	-2,0%
012 – charges de personnel	5 077 235	5 175 877	5 481 646	5,9%
014 – atténuations de produits	450 934	439 213	354 181	-19,4%
65 – autres charges de gestion courante	1 596 254	1 529 116	1 776 021	16,1%
66 – charges financières	270 182	200 915	178 420	-11,2%
67 – charges exceptionnelles	9 674	4 356	14 694	237,3%
Sous-total mouvements réels	10 073 962	10 011 592	10 413 281	4,0%
Opérations d'ordre				
042 – transferts entre sections	1 109 896	327 673	288 528	-11,9 %
TOTAL GENERAL	11 183 858	10 339 265	10 701 809	3,5 %

Dans leur ensemble, <u>les dépenses de fonctionnement</u> ont augmenté de +3,5% entre 2020 et 2021.

<u>Les dépenses réelles</u>, qui donnent lieu à un décaissement, augmentent quant à elles de +4%. Elles se déclinent entre les différents chapitres budgétaires présentés ci-après.

Les <u>charges à caractère général</u> (chapitre 011) sont constituées des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Ville.

En tenant compte de l'inflation 2021, qui a été chiffrée à +1,6% par l'Insee, la variation globale de +2% de ce chapitre implique une augmentation en volume de l'ordre de +3,6%.

En volume, les principaux postes demeurent :

- La délégation du service public des crèches municipales : 510 K€ (533 K€ en 2020) ;
- L'entretien des espaces verts (accessoires de voirie et hors voirie) : 485 K€ (483 K€ en 2020) ;
- Les fluides : 349 K€ (315 K€ en 2020) ;
- La maintenance des bâtiments et matériels : 263 K€ (313 K€ en 2020) ;

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

- Les fournitures nécessaires au fonctionnement des services public : 230 K€ (356 K€ en 2020 dont 124 K€ de masques de protection, gants, gel hydroalcoolique, ...);
- Les frais afférents aux cérémonies et manifestations : 85 K€ (72 K€ en 2020).

On peut remarquer que les conséquences de la crise sanitaire se sont réduites cette année.

Parmi les dépenses supplémentaires de fonctionnement induites par la <u>crise sanitaire</u>, peuvent néanmoins être citées :

- Les stocks 2020 de fournitures de produits divers (gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes et brumisateurs...) ont été utilisés en 2021;
- L'attribution de 19 K€ de subventions aux associations, dans le cadre d'un fonds d'aide exceptionnel ;
- La fourniture de masques de protection : 1 266 € ;
- Le maintien des effectifs nécessaires afin, d'une part, d'assurer le dédoublement des groupes d'enfants durant les temps d'accueil péri et extra-scolaires, et, d'autre part, de faire face à un protocole de nettoyage renforcé dans les écoles (8 à 9 ETP supplémentaires).

On notera l'annulation de certaines manifestations culturelles notamment Jazz in Mars (46 K€).

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de +5,9 % en raison essentiellement de :

- La création de postes (soit 120 K€) :
 - Chargé(e) de communication digitale / graphique : Face à une attente croissante de la population en matière d'information, il a semblé nécessaire d'étoffer la communication de la Ville, en lien avec le programme de la nouvelle municipalité.
 - Chargé(e) de transition écologique et énergétique afin de répondre aux projets notamment la démarche de labellisation Climat Air Energie
 - Directeur Adjoint des Services Techniques. Il s'est avéré nécessaire, au vu des projets en cours (végétalisation des cours d'école, SDIE, cœur de Ville, maison de l'enfance, etc.) de renforcer l'équipe de direction des services techniques ce qui a permis également un tuilage avant le départ à la retraite de l'ancien DST.
 - Chargé(e) d'accueil à la Police Municipale. La volonté d'une proximité et d'une présence plus accrue sur le terrain de la Police Municipale a soulevé le besoin d'un renfort en accueil et en administratif au sein de ce service.
- La continuité de renforcement des effectifs ayant permis le dédoublement des groupes d'enfants sur les temps péri-extra scolaires et nettoyage renforcé des écoles.
- Causes exogènes, à savoir deux hausses de SMIC 2021 en janvier +0,99 % et en octobre 2021+ 2,2%, les revalorisations indiciaires, les avancements d'échelon et l'instauration de la prime de précarité (soit 30 K€ en 2021).

Les atténuations de produits (chapitre 014) diminuent de -19,4%.

La pénalité « SRU » pour déficit de logements sociaux au titre de 2021 augmente de +6% et s'élève à 171 K€.

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

L'attribution de compensation versée par la Ville à la Métropole Rouen Normandie, quant à elle, est en diminution et s'élève à 151 $K \in (-42,1 \%)$.

La contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est stable et s'établit à 14 K€.

Au chapitre 65, les <u>autres charges de gestion courante</u> augmentent globalement de +16,1%. La contribution au SIREST retrouve un niveau normal et est en augmentation de +28,7% par rapport à 2020, la contribution s'élève à 585 K€ en 2021, contre 455 K€ en 2020 et 586 K€ en 2019. L'activité en 2020 avait été réduite en raison du COVID.

Les subventions aux associations s'élèvent à 449 K€ soit +10,6%, dont 59 K€ s'inscrivant dans un fonds d'aide exceptionnel.

La participation au CCAS, quant à elle, passe de 394 K€ à 352 K€. Dans un contexte de crise sanitaire, l'activité du service d'aide à domicile avait été réduite en 2020.

L'opération des chèques seniors, en soutien au commerce local, d'un montant budgétaire de 18 K€ environ, a porté sur l'exercice 2021, bien qu'initiée en fin d'année 2020.

Les **charges financières** (chapitre 66) diminuent de -11,2% et s'élèvent à 178K€.

Les <u>opérations d'ordre (chapitre 042</u>), qui correspondent à des écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement effectif diminuent de -11.9%.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement (en Euros)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/21 (%)
Opérations réelles			•	
002 – résultat de fonctionnement reporté	2 083 049	3 085 175	6 217 756	101,5%
013 – atténuations de charges	83 139	89 523	79 804	-10,9%
70 – produits des services, du domaine et ventes	911 654	689 060	961 527	39,5%
73 – impôts et taxes	10 203 227	10 218 479	10 318 408	1,0%
74 – dotations, subventions et participations	1 169 346	1 226 563	1 105 278	-9,9%
75 – autres produits de gestion courante	136 124	127 035	207 302	63,2%
76 – produits financiers	43 085	36 934	30 703	-16,9%
77 – produits exceptionnels	845 938	30 119	23 167	-23,1%
Sous-total mouvements réels	15 475 562	15 502 887	18 943 946	22,2%
Opérations d'ordre				
042 – transferts entre sections	0	2	0	
TOTAL GENERAL	15 475 562	15 502 889	18 943 946	+22,2 %

Globalement, les recettes de fonctionnement sont en augmentation en 2021 de +22,2%.

Le <u>résultat de fonctionnement reporté</u> (002) est en hausse très significative de +101,5 %. Le budget annexe du lotissement du Parc de Halley a été clos au 31 décembre 2020 et l'excédent de fonctionnement de ce budget annexe a fait l'objet d'une réintégration sur l'exercice 2021 pour un montant de 1 960 559,92 €.

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

En retraitant les recettes exceptionnelles du chapitre 77 et la reprise du résultat de l'exercice précédent du chapitre 002, les recettes réelles que l'on peut qualifier de « récurrentes » de la section de fonctionnement s'élèvent à 12 703 $K \in \mathbb{C}$ en 2021, contre 12 388 $K \in \mathbb{C}$ en 2020, en augmentation de +2,5% (+315 $K \in \mathbb{C}$).

Le chapitre <u>des atténuations de charges</u> (013), en baisse de -10,8 %, comptabilise les reversements par les assurances des indemnités journalières des agents de la Ville en congé longue maladie ou accident de travail. Cette recette est donc fluctuante par nature.

Les **produits des services** (70) évoluent de +39,5 %, l'année 2020 était marquée par une perte de tarification en rapport avec la crise sanitaire.

Les impôts et taxes (73) augmentent de +1% mais, au sein de ce chapitre, les évolutions sont contrastées.

La fiscalité directe progresse de 8 279 K€ à 8 624 K€ (+4,2 %). Les taux d'imposition n'ayant pas été modifiés, cette variation résulte de l'application de la revalorisation forfaitaire nationale des bases fiscales de +0,2 % sur les taxes foncières ainsi que d'une évolution physique de ces dernières sur le foncier bâti.

Les droits de mutation diminuent de -17,6%, ils s'élèvent à 986 K€ en 2021 contre 1 196 K€ en 2020.

La Dotation de Solidarité Communautaire est en baisse également de -42,1 %, en lien avec la baisse proportionnelle de l'attribution de compensation (chap. 014), l'effet est donc neutre financièrement.

Les dotations et participations (chapitre 74) ressortent en baisse de - 9,9 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement de la Ville est en légère diminution, et s'établit à -0,8 % (-5 K€) en 2021, elle se fixe à 552 K€.

Pour rappel, depuis 2014, la DGF de la Ville a chuté de -58,4% entre 2014 et 2021.

A noter l'arrêt de la compensation de la taxe d'habitation à compter de 2021 (100K€ en 2020) et le début de la compensation sur l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (41 K€ chapitre 73).

La variation de +63,2 % (+80K€) observée sur <u>les autres produits de gestion courante</u> (chapitre 75) s'explique par l'augmentation des produits de redevances pour les places en crèches commercialisées auprès des entreprises +84 % soit +88 K€.

Les **produits financiers** (chapitre 76) enregistrent le remboursement par la Métropole des intérêts des emprunts « voirie » théoriques qui ont été calculés lors de l'évaluation des charges transférées en 2015. La baisse de -16,9 % de ce chapitre suit le tableau d'amortissement qui s'y rapporte.

Les <u>produits exceptionnels</u> (chapitre 77) sont en légères baisses, seules les écritures de charges constatées d'avance le constituent.

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Celles-ci s'élèvent à 2 970 K€ en 2021, qui se répartissent entre les opérations suivantes :

Dépenses d'investissement (en Euros)	CA 2021	Notamment		
BATIMENTS ADMINISTRATIFS / OPERATIONS	483 369	Dont 251 K€ acquisitions		
TRANSVERSES		matériels de transports		
CIMETIERES ET ACTIONS SOCIALES URBAINES		Dont 46 K€ Végétalisation du		
		cimetière des Rouges Terres		
		Etudes Cœur de ville et		
		premières opérations pour la		
COEUR DE VILLE - ETUDES PRÉALABLES	158 989	végétalisation cour école Coty		

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057 2022

	1	
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	70 049	Dont plantation arbres 15 K€
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-EDUCATIFS	20 933	
EQUIPEMENTS POUR ENFANCE ET ADOLESCENCE	20 607	
EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SERVICES ANNEXES	310 412	Dont végétalisation cours école pour Pompidou 126 K€
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SPORT SCOLAIRE	207 759	Dont Mise en accessibilité du Gymnase CODET : 74 K€
HALLE SPORTIVE (AP)	61 767	
MAISON DE L'ENFANCE (AP)	171 318	
OPERATIONS D'URBANISME	453 725	Acquisition parcelle « Total » route de Neufchâtel 390 K€
PARC IMMOBILIER	5 580	
OPERATIONS FINANCIERES ET D'ORDRE	040.700	Dont 673 K€ amortissement du capital de la dette et reprise du
	1	déficit d'investissement 100 K€
SALLES MUNICIPALES ET ANIMATION COMMUNALE	13 711	
SECURITE	13 009	
VOIRIE URBAINE ET RESEAUX DIVERS	81 002	
TOTAL	2 970 135	

Les opérations dites <u>« financières »</u> (849 K€) comprennent :

- La reprise du déficit d'investissement reporté : 100 K€;
- Un remboursement de taxe d'aménagement à l'État : 4 K€;
- Une participation au capital de l'Agence France Locale, en application de la procédure d'adhésion à cet organisme (Cf. infra : V − Dette) : 14 K€ ;
- Diverses subventions d'équipement à des bailleurs dans le cadre d'opérations de production ou de rénovation de logements sociaux : 41 K€;
- L'amortissement du capital de la dette : 673 K€.

Par ailleurs, parmi les <u>dépenses d'équipement</u> (2 179K€), peuvent être relevés :

- Le lancement des travaux de la Maison de l'Enfance (171 K€) ;
- La fin des études préalables de maîtrise d'œuvre de la Halle sportive (62 K€) ;
- Renouvellement des véhicules municipaux : acquisition de 2 camions poids lourd Renault 12T (126 K€), d'un chariot télescopique (71 K€) et de 4 véhicules électriques (47 K€) et vélos ;
- Etudes Cœur de ville et premières opération pour la végétalisation de la cour de l'école Coty 159 K€ ;
- Opération de végétalisation de la cour de l'école Pompidou 126 K€;
- Végétalisation du cimetière des Rouges Terres 46K€
- Mise en accessibilité du Gymnase CODET : 74 K€

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLOW

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

- Plantation d'arbres et arbustes 15 K€
- Fonds de concours avec la Métropole pour l'effacement des réseaux de la rue Vittecoq : 56 K€
- Subventions attribuées à des bailleurs dans le cadre d'opérations de réalisation de logements sociaux : 58 K€ (dépenses déductibles de la pénalité SRU) ;

Globalement, les dépenses d'investissement, hors opérations particulières (reprise du déficit N-1, amortissement de la dette, acquisitions immobilières en 2021, reversement de taxe d'aménagement et participation AFL...) passent de 1 142 $K \in \mathbb{R}$ en 2020 à 1 668 $K \in \mathbb{R}$ en 2021.

IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

Recettes d'investissement (en Euros)	CA 2021
Affectation du résultat de fonctionnement	906 428
FCTVA	162 349
Taxe d'aménagement	1 028
Remboursement par la Métropole du capital des emprunts théoriques affectés à la voirie	125 446
Subventions reçues	297 920
Sous-total mouvements réels	1 493 171
Autres opérations d'ordre budgétaires	288 528
TOTAL GENERAL	1 781 699

L'affectation du résultat de fonctionnement matérialise le transfert en section d'investissement d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice précédent. Cette recette vise prioritairement à équilibrer le déficit d'investissement reporté et le solde entre les reports de dépenses et de recettes.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) passe de 145 K€ en 2020 à 162 K€ en 2021, les dépenses d'équipement éligibles s'élevaient respectivement à 884 K€ en 2019 et à 990 K€ en 2020.

Le remboursement par la Métropole du capital des emprunts théoriques affectés à la voirie reste conforme au tableau d'amortissement arrêté en 2015.

Les subventions d'équipement reçues comprennent principalement une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de $112~\mathrm{K}\+\mathrm{E}$ en provenance de l'Etat pour la construction d'un accueil de loisirs et de ses services administratifs associés (maison de l'enfance), de $32~\mathrm{K}\+\mathrm{E}$ pour la mise en accessibilité des écoles Portes de la forêt et François Codet et de $14~\mathrm{K}\+\mathrm{E}$ pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Bernanos.

A noter le versement d'une avance en provenance de l'Etat de 114 K€ au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la construction d'un accueil de loisirs et de ses services administratifs associés (maison de l'enfance).

Dans le cadre de l'opération de réalisation du terrain synthétique, la Ligue du Football Amateur a versé une subvention de 24 K€ au titre du tunnel d'accès et des vestiaires ;

Aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire en 2021 pour compléter le financement de la section d'investissement, tout comme en 2020. La Ville a ainsi été en mesure de financer ses investissements sans appel à l'emprunt, notamment grâce à l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement, sans hausse de ses taux d'imposition pour ce faire, et tout en améliorant son fonds de roulement in fine.

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

V - LA DETTE

La capacité de désendettement représente le temps nécessaire à la collectivité pour se désendetter en totalité si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement). Ce ratio est traditionnellement considéré comme à surveiller entre 10 et 15 années, correct entre 5 et 10 années, et satisfaisant en-deçà de 5 années.

Au 31 décembre 2021, avec un stock de dette de 4 288 807 € (-13,56% par rapport au 31 décembre 2020), la capacité de désendettement de la Ville se calculait à 1,85 années, en excluant la reprise de l'excédent et les recettes de cessions immobilières dans la détermination de l'épargne brute.

La dette par habitant s'affiche pour Bois-Guillaume à 289,55 €/habitant, montant très en-dessous de la moyenne des communes de même strate démographique (10 000 à 20 000 habitants), laquelle s'élève à 869 €/habitant (moyenne nationale de la strate 2019).

L'encours de la Ville est composé en 2021 de quatorze emprunts auprès de cinq établissements financiers, pour lesquels la répartition est la suivante :

- La Nef: 7 produits, pour un total de 1,822 M€ (42,49% de l'encours). Ces 7 produits étaient auparavant détenus par Dexia Crédit Local. En 2012, la Commission Européenne avait placé Dexia en résolution ordonnée, procédure juridique visant à une gestion extinctive afin d'éviter une mise en faillite et une liquidation. Depuis, la banque se désengageait progressivement des marchés et se défaisait peu à peu de ses actifs. En 2020, de nouvelles exigences prudentielles en matière de solvabilité sont venues accélérer la politique de cession d'actifs de Dexia. Cette dernière a ainsi proposé à la Ville un remboursement anticipé des 7 prêts en cause, tout en refusant cependant de négocier un allègement de l'indemnité actuarielle de remboursement anticipé. Le principe d'une telle indemnité étant précisément d'ôter tout intérêt financier à la sortie anticipée d'un emprunt, la Ville n'a donc pas souhaité donner suite. En conséquence, Dexia a cédé les créances liées à ces prêts à la Société Générale, laquelle les a ensuite cédées à la société La Nef, avec une entrée en vigueur au 8 juin 2020;
- Caisse d'Epargne Normandie (CEN) : produits, pour un total de 1,286 M€ (30 %) ;
- Société de Financement Local (SFIL) : 2 produits pour un total de 825 K€ (19,2%) ;
- CA-CIB: 1 produit d'un montant de 264 K€ (6,16%);
- Crédit Agricole Normandie Seine : 1 produits pour un total de 91,5 K€ (2,12%).

Parmi les 14 emprunts composant le stock de la dette de la Ville, 13 sont à taux fixe, représentant un total de 4,197 M \in , et 1 seul à taux variable (Euribor 12 mois en l'occurrence), à hauteur de 91,5 K \in . De ce fait, la charte de bonne conduite, dite « charte Gissler », qui permet de répartir l'encours en fonction des risques encourus, classe l'intégralité de la dette de la Ville dans la catégorie 1A, à savoir celle présentant le moins de risques (taux fixes ou taux variables adossés à des indices de la zone euro).

En termes de gestion de dette, les prêts à taux fixe étant assortis d'une pénalité dite actuarielle en cas de sortie anticipée, un refinancement ne présenterait pas d'intérêt financier. Quant aux prêts à taux variables, ils sont adossés à des index actuellement en-deçà de 0% (par exemple -0,45% en octobre 2021), et avec des marges bancaires faibles (+0,15% et +0,19%).

VI - LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les dépenses s'élèvent à 293 K€ concernant le budget de la transition écologique. Il faut également ajouter le salaire du personnel arrivé en janvier 2021 et dédié à la transition écologique.

Il s'agit de dépenses :

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

- De fonctionnement : dont 17 K€ pour le lancement du plan Climat-Air-Energie, 10 K€ au titre de la collecte et de la revalorisation des déchets,
- D'investissement (422 K€): dont végétalisation des cours d'école Pompidou 126 K€ et Coty 159 K€, acquisition véhicules électriques et vélos (55 K€).

VII - ANTENNE ASSOCIATION

La ville de Bois-Guillaume apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités. En 2021, à ce titre une enveloppe de 487 K€ a été répartie.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Aurélien BEHENGARAY président de séance et demandé au Maire de quitter la salle,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ: document budgétaire CA 2021 du budget principal de la Ville, listes des restes à réaliser 2021, présentation synthétique du CA 2021.

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Frédéric ABRAHAM s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 26

Contre: 0

Abstention: 6

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20220609-057_2022-BF

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 DELIBERATION N°057_2022

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022 Retrait affichage :



Théo PEREZ Maire

